

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Orientations budgétaires

Vendredi 21 février 2025

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

SOMMAIRE

• Orientations budgétaires pour 2025

- Un contexte général de stabilisation économique
- Les perspectives des finances publiques en France
- La trajectoire financière pluriannuelle 2025-2030 de la Région BFC
- Versement Mobilité Régional (VMR)

• ZOOM SUR LES DOSSIERS

AGRICULTURE

- Plan de sortie de crise FEADER : point d'étape et attribution de subventions

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

- Nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (SRESRI BFC)

TRANSPORTS

- Mise à jour de la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance
- Stratégie régionale relative au devenir des Lignes de Desserte Fine du Territoire (LDFT) dites "petites lignes" du Réseau Ferré National (RFN)

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- "Feuille de route Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité"

PLANIFICATION ECOLOGIQUE

- Présentation de la démarche COP régionale

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Stratégie financière de la collectivité

L'année 2024 a été marquée par une profonde crise institutionnelle dans notre pays, provoquée par la dissolution hasardeuse de l'Assemblée nationale au mois de juin, et la complexité de trouver un cadre gouvernemental stable dans une nouvelle assemblée sans majorité absolue.

Le poids de la dette publique est également pleinement entré au cœur du débat public, dépassant les 3 300 Md€, dont plus de 1 000 Md€ depuis 2017.

C'est donc dans un contexte particulièrement délicat que s'est engagée la préparation du projet de loi de finances pour 2025 par le gouvernement de Michel Barnier, dans une logique de réduction de la dépense publique. Les collectivités territoriales y étaient lourdement mises à contribution, au-delà même de leur part réelle dans la dette de l'Etat.

C'est sur le fondement de ce premier projet de loi de finances qu'ont été construites nos orientations budgétaires. L'adoption d'un projet de loi profondément remanié à la suite à la censure du gouvernement Barnier et du travail mené par le nouveau gouvernement a modifié la donne, avec une atténuation de l'effort demandé aux collectivités territoriales. Ces éléments nouveaux seront intégrés lors du vote du Budget Primitif de la collectivité régionale pour 2025.

Mais c'est bien une nouvelle diminution de nos ressources que nous devons prendre en compte. Après une succession de crises inédites – crise sanitaire, crise économique – qui ont beaucoup sollicité les collectivités territoriales, et qui ont plus encore pesé sur les Régions, c'est donc un nouvel exercice complexe qui s'impose à nous, et qui rappelle, une fois encore, l'impérieuse nécessité de réformer en profondeur les moyens sur lesquels se construisent les ressources des Régions.

Un des atouts de la Région Bourgogne-Franche-Comté est d'avoir conservé une situation budgétaire maîtrisée et nettement moins altérée que dans d'autres Régions.

Les orientations budgétaires ont été construites dans une logique doublement prudente : si la plus grande maîtrise s'impose sur les dépenses et si des économies sont évidemment nécessaires, la situation budgétaire de la Région est un atout qui n'oblige pas la collectivité, à l'instar d'autres, à opérer des coupes drastiques, brutales et irréversibles dans des pans entiers de nos politiques publiques. Elle permet à l'inverse de puiser dans les capacités budgétaires pour amortir le choc, et de réviser notre stratégie dans l'optique d'adapter nos actions jusqu'à la fin du mandat aux nouvelles réalités budgétaires liées à des décisions de l'Etat.

Les mesures d'économies qui seront proposées porteront donc sur le fonctionnement à hauteur de 30 M€ en Autorisations d'Engagement dans une logique bisannuelle avec un premier effort de 10 M€ dès 2025 en particulier dans la logique de réduire la trajectoire naturelle d'évolution de ces dépenses. Le plan pluriannuel d'investissement sera par ailleurs révisé pour intégrer la baisse de moyens qui s'impose à notre collectivité. Une augmentation du seul levier de fiscalité restant à disposition de la collectivité, à savoir les certificats d'immatriculation, sera proposée.

Ces orientations traduisent donc la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de maintenir le cap sur les grands axes de la stratégie de mandat : l'accompagnement des grandes mutations économiques, le soutien aux transitions écologique et énergétique, le développement de la fraternité sur tous les territoires.

→ **Un contexte général de stabilisation économique**

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International, la croissance mondiale devrait se stabiliser à 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025 dans le prolongement d'un taux de croissance à 3,3 % en 2023. Ces taux cachent d'importantes disparités, puisque le taux de croissance des pays émergents serait de 4,2 % en 2025 et celui de la zone euro de 1,0 %.

L'économie mondiale entre dans une période de désinflation : l'inflation diminue sans pour autant devenir négative. Elle est attendue à 5,9 % en 2024 et 4,5 % en 2025. La situation est plus favorable dans la zone euro, avec une inflation enregistrée à 2,4 % en juin 2024.

Le pic des taux d'intérêts semble être passé. Les Banques centrales (la BCE dès juin, la Fed depuis septembre) ont entamé une baisse des taux. Au 18 décembre 2024, le taux directeur de la BCE est de 3,0 % et celui de la Fed dans la fourchette 4,25-4,50 %.

→ **Les perspectives des finances publiques en France**

La Banque de France anticipe une croissance à 0,9 % en 2025, dans le prolongement des résultats de 2023 et 2024 (1,1 % en 2023, 1,1 % attendus en 2024). L'inflation est quant à elle attendue à 2,4 % en 2024 et 1,6 % en 2025.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 se donne pour ambition de réduire le déficit public et de maîtriser la dépense publique, et prévoit une contribution des collectivités territoriales à la maîtrise des dépenses publiques.

→ **La trajectoire financière pluriannuelle 2025-2030 de la Région BFC**

- **Situation prévisionnelle 2024 : une situation financière qui demeure saine et préserve des ratios conformes à la stratégie financière.**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 378 M€ en 2024, tandis que les recettes d'investissement sont de 167,4 M€.

Le volume des recettes est en baisse par rapport à 2023, en raison principalement d'une perte de recettes conjoncturelles sur deux secteurs : les fonds européens et le PRIC.

Hors PRIC et hors fonds européens, les recettes enregistrent une hausse de 2 % (1 297 M€ contre 1 270 M€ en 2023), à la faveur notamment, de l'augmentation du tarif des cartes grises au 1er juillet et à la fin de l'exonération des véhicules hybrides.

Les dépenses s'établissent quant à elles à 1 604 M€ (hors dette). Elles sont en léger repli par rapport à 2023 (1 642,5 M€), en particulier sur le volet investissement : 512 M€ en 2024 contre 547 M€ en 2023. Cette baisse est principalement le fait des fonds européens et des investissements dans les établissements d'enseignement. Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles quasi stables et s'établissent à 1 091,5 M€ (hors dette) contre 1 094,8 M€ en 2023, conformément à la volonté de maîtrise de cette section annoncée dès le budget primitif 2024.

Ces résultats permettent d'aboutir à des ratios conformes à la stratégie financière. La collectivité sera en mesure de conserver un niveau d'épargne brute solide, qui permettra de maintenir une capacité de désendettement nettement en deçà du seuil d'alerte de 9 ans, malgré une progression attendue de l'endettement.

- **L'évolution des recettes**

Les prévisions sont à la fois réalistes et relativement prudentes au vu des aléas qui pèsent sur l'évolution des ressources fiscales régionales ainsi que de l'absence de projet de loi de finances au moment de l'écriture de ces orientations budgétaires.

Certaines mesures présentées dans le projet Barnier, particulièrement impactantes pour les recettes de la Région, ont été conservées dans cette trajectoire financière. Il s'agit notamment du gel de la dynamique du produit de TVA, de la mise en place d'un fonds de précaution, de la baisse importante de certaines dotations (DCRTP), de la baisse du taux de remboursement du FCTVA de 1,6 point ainsi que de la hausse des cotisations du régime CNRACL.

La trajectoire intègre également une hausse du tarif des certificats d'immatriculation à 60 € à compter du 1er juillet 2025 ainsi qu'une nouvelle recette de 10 M€ à compter de 2026.

Des travaux sont par ailleurs menés avec l'administration fiscale afin de réduire l'impact de la TVA payée par la Région sur les mobilités dans un ordre de grandeur de 13 millions d'euros.

A compter de 2025, les recettes de billetteries TER sont inscrites au budget de la Région. Elles sont également inscrites en dépenses, puisqu'intégralement reversées à SNCF. Cela représente un mouvement neutre de l'ordre de 100 millions d'euros en recette et dépense, qu'il est important de prendre en compte dans l'analyse pluriannuelle des recettes.

- **L'évolution des dépenses de fonctionnement**

Pour préserver sa capacité à investir, la collectivité doit impérativement maîtriser ses dépenses de fonctionnement dans un contexte très contraint.

La trajectoire financière intègre les hausses mécaniques rencontrées sur plusieurs secteurs, comme les dotations de fonctionnement des lycées, les formations sanitaires et sociales, le taux de cotisation CNRACL sur les charges de personnel, le transport routier...

Pour les autres dépenses, un **ajustement à la baisse** est envisagé à hauteur de 30 M€ en autorisations d'engagement, de manière progressive, à raison de 10 M€ en 2025 et 20 M€ en 2026. Ces économies touchent quasiment tous les secteurs d'intervention de la région, à l'exception de la politique culturelle, l'offre ferroviaire et la transition écologique.

Ces économies, qui seront identifiées dans le cadre de l'examen du budget le 21 mars, répondent aux principes suivants :

- Adaptation des enveloppes budgétaires aux réalités des exécutions effectives au cours des exercices précédents ;
- Mesure de l'effet incitatif des financements de la Région, notamment au regard de la situation financière des bénéficiaires et du poids du financement régional dans le budget de la structure ;
- Impact des actions menées (comparaison des objectifs et des résultats).

Une attention particulière sera portée aux secteurs du développement économique, de l'agriculture et du tourisme. Ces trois politiques impactent le secteur de l'emploi, pour lequel des ralentissements se font sentir depuis quelques mois.

- **L'évolution des dépenses d'investissement**

En décembre 2023, la région a voté un plan pluriannuel d'investissement (PPI) d'un montant de **2,343 Mds €** pour la période 2024-2030.

Le besoin d'investissement croissant dans certains secteurs, et tout particulièrement celui des mobilités (achat de matériel roulant et protocole petites lignes) avait projeté ce PPI à **2,6 Mds €**.

Dans le contexte évoqué précédemment, les économies de fonctionnement doivent nécessairement s'accompagner d'une maîtrise des investissements. C'est pourquoi le montant du PPI qui sera proposé lors du vote du Budget Primitif sera contenu dans son volume initial de **2,3 Mds €** et fera donc l'objet de **redéploiements pour ajuster les prévisions aux besoins**.

Après une période d'accélération très forte des investissements depuis 2020 pour accompagner la relance, la stratégie prévoit le retour progressif à un niveau plus mesuré d'investissement, mais celui-ci demeure ambitieux, à hauteur de 575 millions d'euros estimés en 2025.

- **La trajectoire financière**

La situation financière saine de la collectivité ne conduit pas à opérer des coupes drastiques ou des suppressions brutales, qui seraient néfastes sur le territoire.

Cette stratégie financière, construite avec les hypothèses sévères du projet de loi de finances Barnier, affiche des ratios financiers dégradés en fin de période. Le seuil d'alerte de capacité de désendettement est dépassé et l'épargne nette tombe sous le seuil des 100 M€ dès 2027.

La trajectoire sera actualisée et pilotée de manière régulière, avec une vigilance accrue sur la loi de finances récemment adoptée par le Parlement.

- **La stratégie de dette**

La stratégie de dette est orientée vers la sécurisation et la diversification et s'appuie sur trois axes :

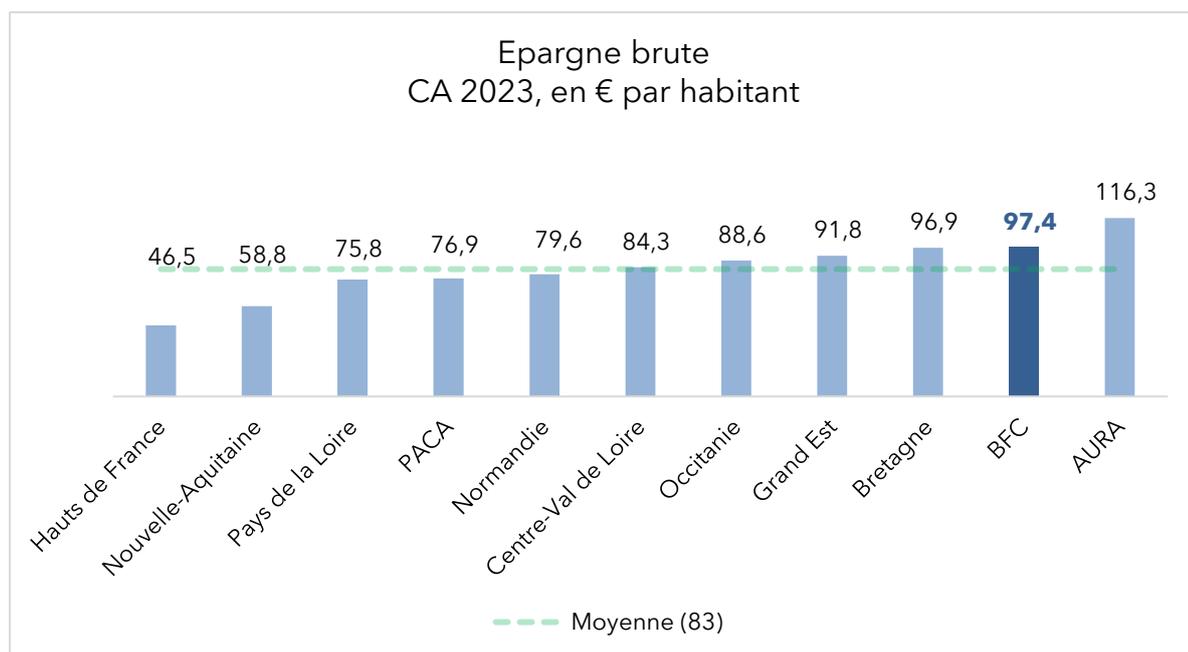
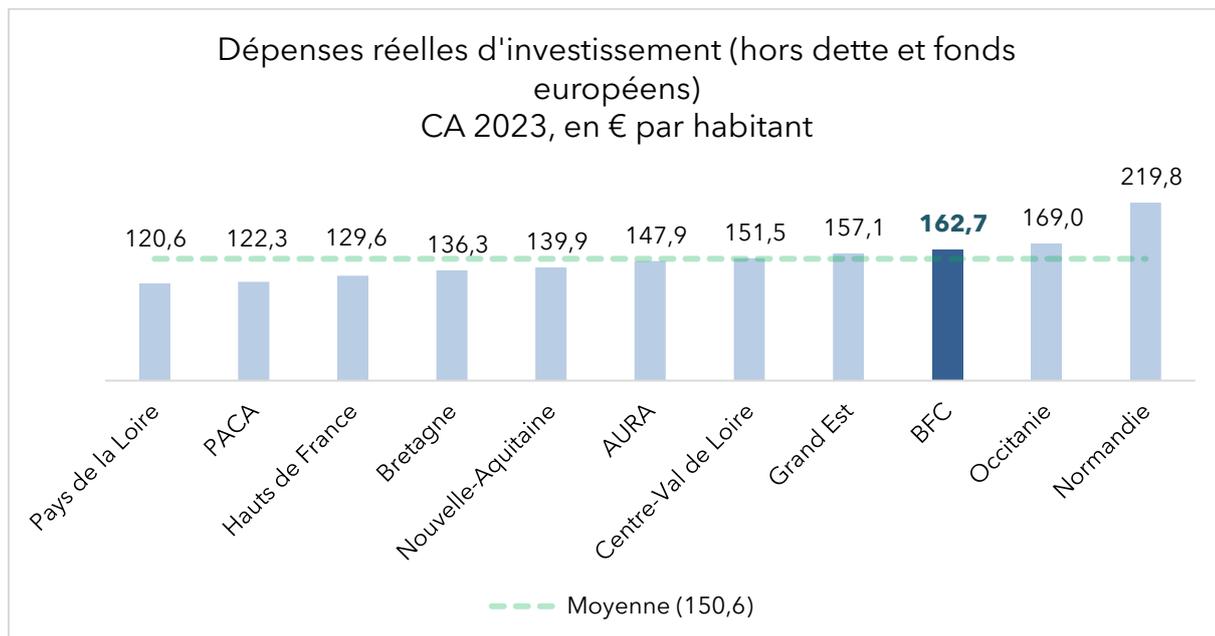
- Le recours au marché obligataire pour sécuriser et diversifier les financements de long terme ;
- Un partenariat renforcé avec la Banque européenne d'investissements (BEI) ;
- Le recours au financement bancaire classique et à l'Agence France Locale ;

- **L'encours de dette**

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette s'établit à 1,470 Md€. Celui-ci est sain, ne présente pas de risque particulier lié à la structuration de l'encours. Le risque de taux est porté à raison de 58 % en taux fixe, 39% en taux variable et 3 % en encours indexé sur le livret A.

Comparaisons avec les autres régions

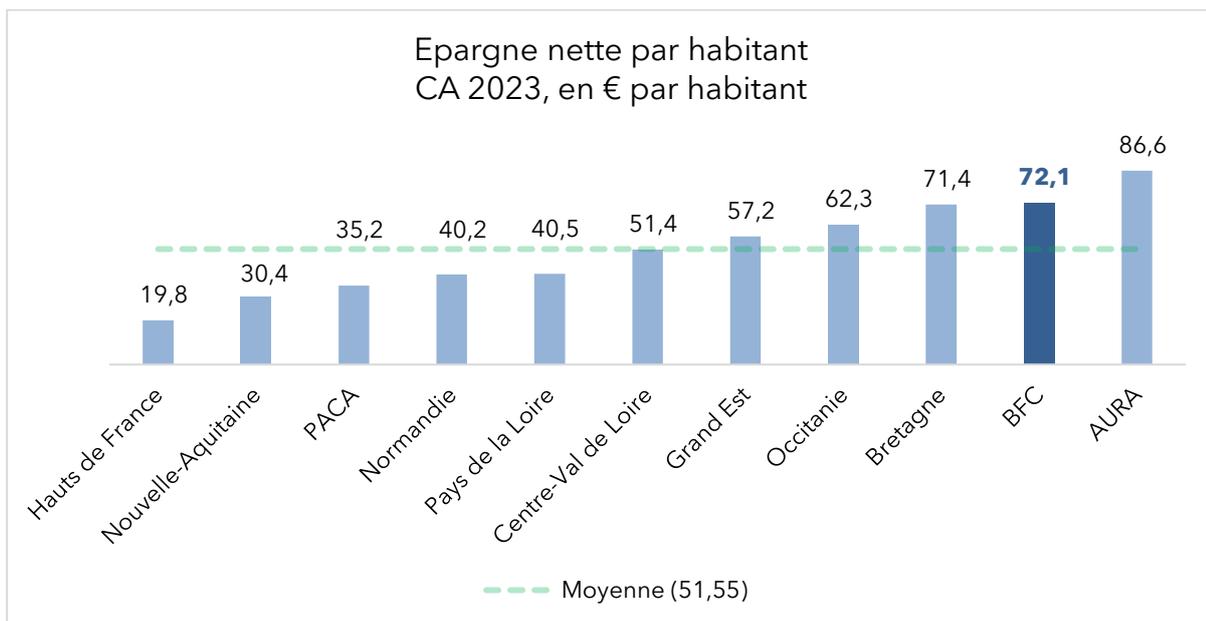
Données CA 2023



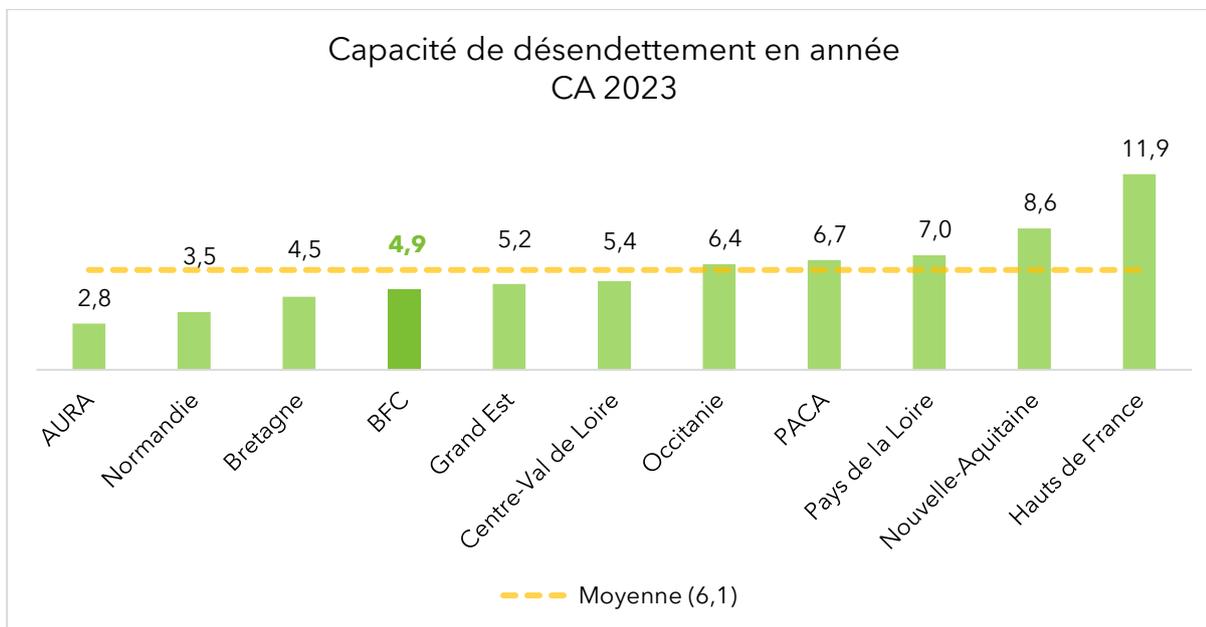
L'« épargne brute » (ou autofinancement brut) correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). C'est la ressource « interne » dont dispose la collectivité pour rembourser le capital de la dette et pour investir.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66



L'épargne nette (ou autofinancement net) correspond à l'épargne brute, déduction faite du remboursement du capital de la dette. C'est l'épargne disponible pour financer les nouveaux investissements du plan pluriannuel d'investissement.



La capacité de désendettement exprime le rapport entre l'épargne brute et la dette. Cet indicateur mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour qu'une collectivité puisse rembourser totalement sa dette. Pour rappel, le seuil limite fixé par l'exécutif pour la mandature actuelle est de 9 ans, en adéquation avec la loi de programmation des finances publiques.

→ **Versement Mobilité (VMR)**

La loi de finances pour 2025, adoptée postérieurement à la rédaction du rapport d'orientations budgétaires, a instauré la possibilité pour les Régions de prélever un Versement Mobilité Régional auprès des employeurs publics et privés de plus de 11 salariés. **Il pourrait rapporter jusqu'à 740 millions d'euros par an au niveau national, dont 35 millions pour la Bourgogne-Franche-Comté, si le taux maximal de 0,15 % est appliqué.**

Le Versement Mobilité Régional constituerait ainsi une recette nouvelle pour les Régions, destinée exclusivement à améliorer l'offre de mobilité, tant en matière de fonctionnement que d'investissement sur les compétences régionales. Une redistribution d'une part de ce VMR en direction des EPCI qui ont pris la compétence mobilité est également prévue par le PLF.

Dans l'attente d'une décision de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur l'adoption ou non du VMR, le comité des partenaires prévu par la loi LOM sera réformé, avec une place accrue en son sein pour les employeurs, afin d'évaluer en concertation à la fois les besoins de déplacement domicile travail et les sources nouvelles de financement possibles.

ZOOM SUR LES DOSSIERS



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

AGRICULTURE

Plan de sortie de crise FEADER : attribution de subventions

Le 13 décembre 2024, la Région a adopté un plan de sortie de crise exceptionnel pour le traitement des dossiers FEADER au bénéfice des agriculteurs. L'objectif de ce plan est de traiter l'intégralité des demandes de paiement de l'ancienne programmation avant le 30 juin 2025 et de résorber à l'été 2025 l'instruction tous les stocks de dossiers de la nouvelle programmation pour retrouver une logique de flux dans le traitement des dossiers FEADER agricole.

Le plan de sortie de crise du FEADER présenté à l'Assemblée plénière du 13 décembre 2024, assorti d'un calendrier de traitement des appels à projet en cours, avait été présenté à la profession agricole le 2 décembre 2024. Les mesures de ce plan ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil régional le 13 décembre 2024.

Le plan présenté le 13 décembre 2024, qui mobilise 7,5 M€ repose sur trois leviers :

1. La rétrocession aux services de l'Etat de dossiers « modernisation » de l'ancienne programmation (RDR3).
2. La sous-traitance à un prestataire de l'instruction de dossiers déjà déposés de la nouvelle programmation.
3. La prise en charge directe sur crédits de la Région d'une partie des dossiers de la nouvelle programmation

Lors de l'Assemblée plénière du 21 février 2025

- un point d'étape de ce plan de sortie de crise FEADER qui se déroule comme prévu et suivant le calendrier défini, est présenté aux élus
- en parallèle, il est proposé au vote des élus d'affecter 4 441 252 € de subvention sur les 7,5M€ de crédits Région, dans la cadre de la nouvelle programmation, au titre des dossiers d'ores et déjà instruits dans le cadre du règlement d'intervention « investissements agricoles dispositif exceptionnel ».

Point d'étape sur les trois leviers du plan de sortie de crise du FEADER

1. **La rétrocession aux services de l'Etat de dossiers « modernisation » de l'ancienne programmation (RDR3).**

La ministre de l'Agriculture avait annoncé, le 15 novembre 2024, la reprise par les services de l'Etat de 700 nouveaux dossiers. Les DDT (Directions Départementales des Territoires) qui réalisent les paiements sont ainsi les mêmes services qui les ont instruits initialement. Comme prévu, la Région a mis en place des vacataires dans chaque DDT, en fonction de leur besoin, soit 12 agents équivalent à 83 mois ETP, depuis le début de l'année 2025.

Des réunions départementales entre la Région, les services de l'Etat (DDT), avec les chambres départementales d'agriculture et l'ASP (Agence de services et de paiement) se tiennent régulièrement pour identifier les dossiers à retro-transférer, pour échanger les informations sur l'avancement de la réalisation des opérations et pour identifier les projets abandonnés. A ce jour, ce sont plus de 430 dossiers qui ont été transmis aux DDT entre décembre 2024 et janvier 2025. Une autre vague est en préparation pour une livraison en DDT fin février pour environ 90 dossiers.

A fin février ce seront donc 520 dossiers sur 700 qui auront été rétrocedés.

- **Sur ce volet, le plan de sortie de crise se déroule comme prévu.**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

2. La sous-traitance à un prestataire de l'instruction de dossiers déjà déposés de la nouvelle programmation.

Le recours à un cabinet extérieur permet d'accélérer l'instruction des dossiers déposés dans le cadre des appels à projets de 2023 et de 2024, de manière à retrouver un rythme d'instruction classique, en flux, dès l'été 2025. Un budget de 700 000 € a été voté pour prendre en charge cette prestation. La Région reste responsable du travail fourni par le prestataire.

Un marché a été passé avec le cabinet EY (Ernst and Young) pour instruire 340 dossiers sur plusieurs appels à projet. Une fois l'instruction terminée par le cabinet EY, les services de la Région effectuent une supervision et une validation afin de garantir une unicité des travaux d'instruction avec les dossiers qui restent instruits par les services. Toutes les validations des dossiers instruits par EY sont effectuées par les services de la Région.

En date du 12 février 2025, 99 dossiers sont instruits par EY. Les services de la Région instruisent d'autres dossiers, en plus du travail de supervision des dossiers instruits par EY. Le rythme tenu permet d'assurer la fin des travaux dans les délais.

→ Sur ce volet également, le plan de sortie de crise se déroule comme prévu.

3. La prise en charge directe sur crédits de la Région d'une partie des dossiers de la nouvelle programmation.

Le troisième levier du plan de sortie de crise est la prise en charge directe par la Région d'une partie des dossiers de la nouvelle programmation sur le second appel à projets « modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique », qui a reçu 601 demandes, soit une quantité exceptionnelle. Sur cet appel à projets la demande de FEADER s'élève à 23 M€ pour une enveloppe de 16 M€ de FEADER disponible.

Afin d'éviter qu'un trop grand nombre de demandes ne soient pas satisfaites, une procédure complémentaire à travers un règlement d'intervention exceptionnel assorti d'une enveloppe de 7 500 000 €, délibérés le 13 décembre 2024, permet de prendre en charge, sur des crédits Région, une partie des dossiers qui excède l'enveloppe FEADER disponible pour le second appel à projet « modernisation ».

Ce dispositif permet également de réduire le volume des dossiers à traiter dans le cadre du FEADER, donc les délais de traitement. Avec de surcroît la mobilisation d'une équipe dédiée d'agents mobilisés issus d'autres directions pour cette instruction en plus de l'équipe spécialisée sur le FEADER, le rattrapage est prévu sur le premier trimestre 2025. L'objectif était d'inscrire ces dossiers à la Commission permanente de mars 2025.

Une partie significative des dossiers étant déjà instruite, il est proposé d'approuver la liste des 135 premiers bénéficiaires, pour la somme de 4 441 252.56 € de subventions. Le complément des attributions sera présenté en commission permanente de mars 2025.

Sur ce troisième volet également, le plan de sortie de crise se déroule comme prévu.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne -Franche-Comté (SRESRI BFC) 2025-2030

Cheffe de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (ESRI), la Région présente sa stratégie 2025-2030 élaborée en étroite concertation avec les acteurs et collectivités du territoire.

Ce nouveau Schéma prend en les évolutions récentes du paysage régional ESRI, avec la création de l'université Bourgogne Europe et de l'université Marie et Louis Pasteur, tout en s'attachant à conforter la coopération de l'ensemble des établissements à l'échelle régionale.

Le SRESRI 2025-2030 a pour principal objectif d'améliorer la formation et le quotidien des étudiants, le travail des chercheurs dans les laboratoires et l'impact de leurs travaux sur la Bourgogne-Franche-Comté. Il incarne également la volonté d'agir collectivement avec les forces de l'ESRI régionales présentes sur le terrain, les établissements, le CROUS, les organismes et les collectivités concernées par un ou plusieurs des 14 campus de la région.

Le SRESRI vise également à soutenir l'excellence de la recherche et de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté un élément d'attractivité majeur pour le territoire régional.

SRESRI BFC 2025-2030 : quatre ambitions stratégiques

- 1- **UN ECOSYSTEME ESRI ATTRACTIF**, pour inciter les jeunes et les chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté à rester ou revenir sur le territoire, et les étudiants, doctorants et chercheurs d'autres régions à s'y installer
- 2- **LA NECESSITE DU COLLECTIF**, pour capitaliser sur les capacités et réussites collaboratives régionales et trouver collectivement des réponses aux grands défis sociétaux
- 3- **UNE INTERVENTION AU PLUS PRES DES TERRITOIRES**, pour intégrer les besoins, initiatives et spécificités locales, dans le respect des compétences et des stratégies respectives
- 4- **FACE AUX GRANDES TRANSITIONS, UNE CONTRIBUTION A UNE SOCIETE PLUS JUSTE**, pour encourager un investissement plus inclusif et une plus grande participation des forces de l'ESRI face aux transformations de la société

SRESRI BFC 2025-2030 : une proximité accrue des usagers

La Région a souhaité que le nouveau schéma s'adresse directement aux usagers que sont les étudiants, les chercheurs et les citoyens. L'objectif étant d'aboutir au déploiement d'une politique publique efficiente au plus près du besoin des personnes ciblées, à la conduite d'une stratégie qui adresse le continuum formation-recherche-innovation en rupture avec une intervention en silos.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Les consultations réalisées pour l'élaboration du SRESRI ont permis de définir huit familles de besoins, déclinées en 29 MESURES opérationnelles

Je suis étudiante / Je suis étudiant :

1. **Profiter de conditions d'études stimulantes** : améliorer les conditions matérielles du cadre d'études, encourager la mobilité internationale...
2. **Bénéficier d'un cadre de vie épanouissant, inclusif et solidaire** : financer des espaces de vie de qualité, contribuer à lutter contre les discriminations, lutter contre la précarité étudiante...
3. **Accéder à une vie de campus dynamique et favorable à l'engagement citoyen** : accompagner et animer l'accès à l'information et l'intégration des étudiants dans le milieu universitaire, soutenir les actions qui contribuent à dynamiser la vie de campus et l'engagement sociétal...

Je suis chercheuse / Je suis chercheur :

4. **Accueillir et faire émerger de nouveaux talents** : rapprocher formation et recherche, faciliter l'attractivité régionale des chercheurs dans les laboratoires de recherche...
5. **Travailler en collectif** : favoriser les collaborations entre les chercheurs et l'interdisciplinarité dans la recherche...
6. **Innover par la recherche** : favoriser l'amorçage de nouvelles idées et collaborations, permettre aux chercheurs de s'orienter vers le milieu économique et de répondre à des problématiques d'entreprises ...

Je suis citoyenne / Je suis citoyen :

7. **Comprendre et mobiliser la science en réponse aux enjeux sociétaux** : encourager le dialogue science-société par les chercheurs, accompagner et soutenir des projets et des initiatives sur tout le territoire régional ...
8. **Accéder à l'enseignement supérieur et aux études scientifiques** : sensibiliser les jeunes publics et les publics éloignés aux filières scientifiques et aux secteurs en émergence, faire connaître les possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté...

TRANSPORTS

Stratégie régionale relative au devenir des Lignes de Desserte Fine du Territoire (LDFT) dites "petites lignes" du Réseau Ferré National (RFN)

Le financement des infrastructures ferroviaires, propriété de l'Etat et confiées par lui en gestion exclusive à SNCF Réseau, société anonyme détenue à 100% par l'Etat, repose dorénavant sur une distinction entre réseau structurant et « petites » lignes :

- Sur le réseau structurant (1745 km), SNCF Réseau assure le renouvellement des infrastructures. Il s'agit de la majorité des travaux (259 M€ en 2024). En revanche, les investissements de développement restent liés à des cofinancements Etat/Région
- Sur les petites lignes (640 km), les Régions ont la charge de la quasi-totalité des investissements - rénovation et amélioration – avec une participation moyenne de l'Etat de 20%

Tous les investissements cofinancés (123 M€ en 2024) sont régis par le volet mobilités du CPER, dont le protocole a été adopté par notre assemblée le 20/10/2023 et signé avec le Préfet de Région en avril 2024.

Son adoption définitive sera consacrée par la signature de l'avenant au CPER, qui est prévue, après avis de l'autorité environnementale en cours, par adoption par l'assemblée régionale en juin 2025.

A ce jour, le CPER 2023/2027, bien qu'officiellement pas encore adopté, est déjà très engagé.

S'agissant des Lignes de Desserte Fine du Territoire (LDFT), il prévoyait un montant de 94 M€ de travaux (67 M€ de crédits Région et 27 M€ de crédits Etat et SNCF Réseau).

La Région a déjà engagé 60% de sa part.

En septembre 2024, SNCF a communiqué une actualisation des besoins de travaux, dans une perspective intégrant un CPER suivant (2028/2034) qui fait apparaître plusieurs éléments :

- **Un besoin supplémentaire sur le CPER actuel 2023/2027 de 117 M€** pour un montant disponible d'environ 30 M€ (Région 23 M€ ; Etat 7 M€), soit un besoin de travaux d'ici 2027 de 87 M€ non financés à ce stade.
- **Ce besoin supplémentaire se rajoute aux besoins estimés pour le CPER suivant (2028 à 2032) de 307 à 407 M€.**
- Une capacité globale donc à pouvoir « faire tenir » le réseau de petites lignes jusqu'en 2027, comme sous tendu par le CPER, mais une impasse avérée au-delà. Les investissements qui seraient ainsi faits d'ici 2027 seraient pour l'essentiel à fonds perdus, car s'assimilant à des travaux de « rustinage » non contributifs à la régénération globale qui reste incontournable
- Une accélération de certaines dégradations (stabilité de paroi sur la ligne des horlogers, traitement de tunnels sur la ligne des hirondelles, instabilité accélérée sur Paray-Gilly, problème de voie suite à déraillement sur la ligne du Morvan ,...)

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

D'une manière générale, le besoin en investissements sur les petites lignes de Bourgogne-Franche-Comté jusqu'en 2032 s'élève donc entre 424 et 524 M€, à partager entre Etat et Région.

Conformément aux termes actuels du protocole LDFT et du CPER en cours, l'Etat, à ce stade, contribue en moyenne à 20% du financement des petites lignes ; ce qui laisserait à la charge de la Région un montant insoutenable situé entre 339 et 419 M€ d'ici à 2032.

La Présidente du Conseil régional a fait état de ces vives inquiétudes sur ce réseau au ministre Durovray début octobre 2024. Celui-ci a accepté d'avoir un travail conjoint d'analyse de devenir du réseau en mandatant une mission d'inspection de l'IGEDD, qui devait démarrer en janvier 2025.

Le besoin de financement sur les petites lignes intervient dans le contexte particulier de la loi de finance pour 2025, qui demande des efforts budgétaires aux collectivités territoriales, ce qui se traduit pour la Région par une nécessité de maîtrise des dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le **Versement Mobilité Régional (VMR)**, instauré par la loi de finances 2025, est une nouvelle taxe sur les entreprises publiques et privées de plus de 11 salariés. Il pourrait rapporter jusqu'à **740 millions d'euros par an** au niveau national, dont **35 millions pour la Bourgogne-Franche-Comté**, si le taux maximal de **0,15 %** est appliqué.

L'instauration éventuelle du Versement Mobilité ne doit pas être considérée comme un moyen de contribuer à la résolution du financement des petites lignes. Et ceci pour trois raisons essentielles :

- Le VMR doit permettre une amélioration de l'offre au sens de la loi LOM. A ce titre une redistribution est imposée en direction des EPCI ayant pris la compétence.
- Le cofinancement des infrastructures ferroviaires propriété de l'Etat, et de son gestionnaire d'infrastructures (SNCF Réseau), ne relève pas de la Région, et ne peut s'exercer que via le Contrat de Plan.
- Mais surtout, les besoins recensés à court terme sur le réseau des petites lignes sont hors de proportion budgétaire avec le produit du Versement Mobilité si notre Assemblée décide de l'instaurer.

→ **Compte-tenu de ces éléments, la perspective de septembre dernier de SNCF Réseau, combinée avec l'impact de la loi de finances, conduit à conclure à l'impossibilité de financer le niveau d'investissements estimés par SNCF Réseau avec les clés de financement actuelles avec l'Etat, et plus encore avec la perspective de recherche d'économie liées au PLF.**

→ **Aussi, afin d'éviter une fermeture à court terme de petites lignes -liée à la forte dégradation du réseau national- inéluctable avec les paramètres actuels, il est proposé de demander vigoureusement à l'Etat d'assumer le devenir de son réseau national, et de renégocier le protocole petites lignes.**

Mise à jour de la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance

La performance d'un service ferroviaire régional repose sur plusieurs éléments fondamentaux indispensables, dont la qualité doit être garantie : l'infrastructure, le matériel roulant, le système de distribution de titres et bien entendu l'exploitant.

Sachant que les enjeux financiers sont énormes, la Région Bourgogne Franche Comté a été particulièrement attentive à définir une stratégie pluriannuelle de matériel roulant.

Ainsi la collectivité a voté une stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance dès 2018 simultanément avec la première convention TER à l'échelle de la grande Région. Cette stratégie a été ensuite actualisée en 2021, en même temps que le protocole de desserte Bourgogne Nord avec Ile de France Mobilités, en mettant l'accent en particulier sur une acquisition importante de rames neuves, la construction d'un atelier neuf pour sa maintenance et la rénovation lourde du matériel d'occasion.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des trains régionaux qui nécessite une réponse capacitaire durable pour éviter les situations de surcharge constatées sur certains axes du Réseau Train Mobigo et de la durée de vie de matériel :

→ **2025 sera marquée par une nouvelle étape de renouvellement de l'ensemble du parc transféré.**

Il est, en effet, aujourd'hui, nécessaire d'acter les besoins d'acquisition de matériel roulant indispensables pour poursuivre l'exploitation des trains Mobigo dans de bonnes conditions et de manière résiliente, dans le cadre d'une stratégie de parc cohérente, tenant compte des réalités budgétaires régionales d'une part au regard des fréquentations et des matériels disponibles pour le réseau français.

→ **Le scénario initial proposé dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour un montant actualisé en septembre de 257M€ a été réduit suite aux nécessités de compression budgétaire (impact du PLF) à 170 M€,**

en diminuant le nombre de rames commandées et en repoussant le traitement du renouvellement d'une gamme de matériel (les petits automoteurs thermiques) dont la durée de vie est espérée jusqu'en 2033/2035 et pour lesquels il n'existe pas d'offre satisfaisante sur le marché des matériels aujourd'hui.

→ **Cette réduction se fait en conservant le potentiel de prise en charge sur la base d'une augmentation du trafic de 2% par an, conforme à la convention TER. En cas d'évolution supérieure, il conviendra d'ajuster la stratégie pour répondre à une croissance plus importante, en phase avec la trajectoire des cinq dernières années.**

Les 170 M€ du PPI permettront l'acquisition de 15 nouvelles rames dont :

→ **5 rames Régiolis électriques supplémentaires, pour un montant estimé à environ 65 M€**

Elles seront mises en circulation sur l'axe Paris- Dijon-Lyon qui dispose actuellement de 24 rames Régiolis électriques 6 caisses (355 places assises). *La Région louait jusqu'alors des rames à Ile de France Mobilités (IDFM) pour assurer sa desserte. Ce complément d'acquisition, portant le parc à 29 rames, devrait permettre de prendre en charge l'évolution de la fréquentation attendue d'ici la fin de la décennie, notamment en ouvrant la possibilité de réaliser des compositions en couplant 3 rames (UM3), soit plus de 1 000 places assises par train, lors des pointes hebdomadaires et annuelles sur la base d'une évolution de la fréquentation modérée.*

- **10 rames Régiolis bimodes, aptes à circuler sur toutes les lignes de l'étoile ferroviaire de Besançon, électrifiées ou non, pour un montant estimé à environ 105 M€.**

Elles seront mises en circulation sur l'étoile ferroviaire de Besançon qui connaît une augmentation très rapide de sa fréquentation. L'axe Dijon-Besançon, majoritairement exploité en rames Régiolis 4 caisses (220 places assises) a ainsi vu sa fréquentation augmenter de 40 % entre 2017 et début 2024, à offre constante.

Les cinq rames AGC substituées par des Régiolis pourront être redéployées sur d'autres lignes fréquentées du réseau, en particulier l'étoile de Laroche-Migennes.

- **La commande de ces 15 nouvelles rames supplémentaires** permettra de porter à échéance prévisionnelle de livraison en 2028, l'âge moyen à 16 ans par engin pour un parc total de 168 engins, et **offrir 3975 places assises supplémentaires aux voyageurs.**
La première tranche d'acquisition des 16 rames Régiolis (6 caisses) avait déjà permis de ramener l'âge moyen du parc de 29 ans à 17,5 ans,

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE



Feuille de route Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité"

Face à l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité, les élus régionaux ont voté en décembre 2021 une déclaration d'urgence climatique qui comportait notamment « l'organisation et l'animation d'un débat citoyen sur le changement climatique, ses effets, les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques, actions et gestes concrets ».

C'est dans ce contexte que la Région Bourgogne-Franche-Comté a organisé sa première Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité, avec pour objectif d'identifier des actions concrètes pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Cette Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité a été lancée officiellement en novembre 2023. Un panel représentatif de 36 citoyens tirés au sort a eu pour mission d'« **Imaginer des modes de vie robustes et désirables pour faire face au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté.** »

- 5 sessions ont été organisées entre novembre 2023 et juin 2024.
- Ces 9 journées ont été ponctuées de travail en groupes, de rencontres avec des experts et d'échanges avec des acteurs régionaux.

Un avis citoyen, des propositions ...

Les citoyens ont rédigé un avis composé de 35 pistes d'actions, chacune proposant plusieurs modalités pour les réaliser, soit 272 propositions au total.

Les services de la Région ont ensuite procédé à une classification des propositions, aboutissant aux conclusions suivantes :

- Un tiers d'entre elles correspondent à des actions déjà mises en œuvre par la collectivité régionale ;
- Un tiers relève de mesures hors compétence Région ou contraire au cadre législatif ;
- Un tiers regroupe des actions existantes pouvant être amplifiées, ainsi que des mesures nouvelles.

... et une feuille de route

La feuille de route (2025-2028) issue de ces propositions citoyennes, visant à nourrir l'action régionale jusqu'à la fin du mandat, se concentre sur les actions existantes pouvant être amplifiées ainsi que les propositions d'actions nouvelles.

- **Elle s'articule autour de 46 actions qui répondent à 114 propositions de l'avis citoyen.**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

→ Parmi elles, 10 mesures phares seront mises en œuvre dès 2025 :

MESURES EXISTANTES À AMPLIFIER

1. **Accompagner les territoires dans la renaturation et la végétalisation des villes, communes et campagnes, et les encourager à intégrer le verdissement et la préservation de la biodiversité dans les PLUi**
2. **Poursuivre la politique d'accompagnement à la création de ressourceries, magasins de seconde main et recycleries, les promouvoir et les faire connaître**
 - *Réaliser une cartographie des ressourceries, recycleries et magasins de seconde main pour renforcer la communication sur leur existence, servir d'outil aux habitants et permettre d'identifier zones blanches*
 - *Lancer un AAP ciblé géographiquement pour appliquer une politique de différenciation territoriale*
3. **Développer l'offre globale de mobilité**
 - *Étudier la révision des trajets des lignes Mobigo suite au diagnostic des déplacements domicile-travail issus des travaux de l'ensemble des contrats de mobilité*
 - *Maintenir des tarifications Mobigo pour les jeunes à bas coût pour le train et renforcer la communication des offres existantes*
 - *Valoriser l'usage de Mobigo covoiturage*
 - *Augmenter le nombre de trajets TER gratuits sur la Carte Avantages Jeunes, dès la modification des modalités pour en bénéficier*
 - *Accompagner les maires à mettre en place des initiatives pour l'autopartage (Citiz) -*
 - *Mise en œuvre du plan vélo régional*

MESURES NOUVELLES

4. **Créer un règlement d'intervention unique et spécifique consacré aux tiers-lieux**
5. **Expérimenter et initier un dispositif de "Caisse Alimentaire Locale" pour garantir aux plus fragiles une alimentation digne et de qualité et un juste revenu aux producteurs locaux**
6. **Sensibiliser les jeunes à l'impact et aux coûts environnementaux et énergétiques liés au numérique, et à l'obsolescence programmée**
 - *Lancer une campagne de communication et d'information concernant l'impact environnemental des produits technologiques (objets connectés : téléphone, ordinateur...) auprès de nos lycéens*
 - *Insérer un dispositif consacré à l'apprentissage et à la prévention des risques numériques et aux bonnes pratiques pour les jeunes dans la feuille de route numérique responsable qui sera réalisée en 2025*
7. **Développer « l'École du dehors » pour que les élèves et les enseignants puissent se former dans la nature**

MESURES EN LIEN AVEC LA COP

8. Valoriser les filières locales et les circuits-courts

- *Etendre l'expérimentation du RADA (Relocalisation des achats de denrées alimentaires) pour augmenter la part de l'alimentation locale et biologique dans la restauration collective, en accompagnant les acheteurs publics vers des modalités de commande groupées, coordonnées, performantes économiquement et donnant de la visibilité aux filières locales et biologiques*
- *Amplifier la mise en place de circuit court de distribution pour les producteurs locaux, en lien avec le RADA et les PAT*

9. Renforcer, optimiser et valoriser l'accompagnement technique de la Région, notamment en réalisant une cartographie de l'ingénierie, du maillage et des thématiques.

10. Production d'énergie citoyenne, et auto-isolation

- *Ouvrir aux particuliers les webinaires relatifs aux techniques d'isolation du bâti à destination des entreprises pour accompagner l'auto-isolation, en lien avec le pôle énergie - Action 22*
- *Accompagner la constitution de réseaux, de collectifs afin d'impliquer les citoyens dans la production de l'énergie*

PLANIFICATION ECOLOGIQUE

Présentation de la démarche COP régionale

La COP régionale c'est quoi ?

En 2023, le gouvernement a déployé le chantier de planification et territorialisation de la transition écologique (aussi nommé France Nation Verte), piloté par le secrétariat général à la planification écologique placé auprès du 1^{er} ministre. Il vise à mobiliser l'ensemble des acteurs pour mener à bien les actions permettant à la France d'être au rendez-vous des accords de Paris en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tout en se fixant des objectifs relatifs à la préservation de la biodiversité et des ressources.

Cela se traduit par un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de -55 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990). Et cela est très ambitieux : il s'agit de faire autant, en moins de 10 ans, que ce qui a été fait en 30 ans entre 1990 et 2020.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement déploie cette démarche de planification écologique et mobilise l'ensemble des acteurs des territoires via des COP (conférences des parties) régionales.

En Bourgogne-Franche-Comté, les services de l'Etat et la Région co-pilotent cette démarche.

Pour atteindre quels objectifs ?

Pour faire face aux défis environnementaux majeurs qui nous attendent, diverses actions sont envisagées. Celles-ci s'articulent autour de six thématiques de la vie quotidienne :

- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer
- Mieux produire

Chaque région dispose d'objectifs distincts, déclinés à partir du plan national, pour cibler les réductions des émissions de GES. La Bourgogne-Franche-Comté doit participer à hauteur de 5% de l'effort national, soit un objectif de baisse des émissions de GES entre 2019 et 2030 de 10 465 kt eq CO₂, auxquels s'ajoutent des enjeux en matière de préservation de la biodiversité, des ressources (eau, sols, milieux, ...), de baisse des déchets.

Pour cela, l'objectif était d'établir une feuille de route commune qui servira de cadre à la mise en œuvre des actions dans l'ensemble du territoire régional jusqu'en 2030.

Quelle méthode de travail en Bourgogne Franche-Comté ?

Conformément à l'ambition nationale, le parti pris en région Bourgogne Franche-Comté a été de mener une démarche de construction de cette feuille de route en associant très largement l'ensemble des parties prenantes.

Après le lancement formel de la démarche le 13 décembre 2023 en présence du ministre Christophe Béchu devant 400 personnes, 2 grandes phases de travail ont eu lieu.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

D'abord une phase de diagnostic de janvier à avril 2024, permettant d'identifier les principaux enjeux prioritaires sur notre territoire, et de prendre en compte les nombreuses actions déjà initiées. Cette étape a vu une très forte mobilisation de l'ensemble de toutes les collectivités, à travers un questionnaire qui les interrogeait sur la pertinence et leur niveau de mobilisation sur chaque levier d'action imaginé par le niveau national pour atteindre les objectifs fixés. Plus de 2200 collectivités de la région ont répondu, dont les 8 départements, les 113 EPCI et près de 60% des communes.

Huit réunions départementales de restitution de ce diagnostic ont été organisées, rassemblant plus de 800 élus au total, et permettant de confirmer la prise en compte des enjeux et les attentes en matière de transition écologique.

La deuxième phase de la démarche, de mai à octobre 2024, a consisté à réunir l'ensemble des parties prenantes, élus, milieux économiques et associatifs, société civile, pour réfléchir collectivement aux pistes d'actions opérationnelles à mener pour atteindre les objectifs fixés. Pour chacune des 6 thématiques du quotidien, des webinaires puis des ateliers d'une journée en présentiel ont ainsi rassemblé respectivement plus de 700 et 300 participants pour ébaucher des propositions.

Ce matériau, très riche, a été complété par une enquête auprès des citoyens ayant recueilli près de 1400 réponses, ainsi que par la prise en compte de diverses contributions d'acteurs régionaux (consulaires, socio-économiques...) dont celle du CESER.

Quel est le contenu de la feuille de route ?

A l'issue de ces 2 phases, l'Etat et la Région pilotes de la démarche ont formalisé une feuille de route partenariale comprenant :

- ➔ **44 actions réparties entre les 6 thématiques, de portée régionale, favorisant le partenariat entre acteurs, opérationnelles. Elles ont vocation à permettre d'accélérer nos efforts conjoints au service de la transition, sans prétendre à dresser un inventaire exhaustif de l'ensemble des initiatives portées à tous niveaux.**
- ➔ **La volonté d'une coordination soutenue entre services de l'Etat et de la Région pour accompagner les acteurs de terrain. C'est en effet au niveau de chaque territoire qu'il convient de démultiplier l'action et de faire émerger les projets opérationnels qui contribueront à l'atteinte des objectifs.**

Cet engagement collectif s'inscrit in fine au bénéfice des citoyens dans leur vie quotidienne : solutions de mobilité, efficacité énergétique des logements, énergies renouvelables, décarbonation de l'industrie, alimentation de qualité et locale, préservation de la nature et du cadre de vie, qualité de l'eau, réduction et valorisation des déchets, etc.

Cette feuille de route régionale de la planification écologique constitue donc un cadre d'actions partagé, qu'il revient à chacun de faire vivre dès 2025 et dans la durée. Elle pourra être enrichie au fur et à mesure par des actions complémentaires ou la prise en compte de nouveaux champs, tel que celui de l'adaptation des compétences et des emplois nécessaires à la réussite de la transition. Elle fera enfin l'objet d'un suivi dans le temps pour mesurer les résultats.

Le Conseil Régional, à travers ses compétences et dans le cadre des politiques publiques qu'il conduit, y contribuera à hauteur de ses moyens.



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Ma Région /
avancer, partager /